

## Journée Jean Zoro 2022

# L'EPS inclusive... parlons-en !

Bobigny, samedi 8 octobre 2022  
[www.aeeps.org/regionales/paris-ile-de-france.html](http://www.aeeps.org/regionales/paris-ile-de-france.html)

« *Légalement, depuis 2013, le service public de l'éducation reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Ce principe fondamental de l'école inclusive est la traduction pragmatique du principe d'éducabilité qui est au cœur de tout projet éducatif universel. Tant dans l'actualité récente que lors des débats parlementaires de 2013, on a pu observer que cette reconnaissance pourtant élémentaire n'allait pas forcément de soi pour tout le monde sur le plan idéologique. Mais la loi qui porte ce principe n'est pas remise en question. Les institutions et les acteurs du système scolaire sont donc engagés. Pourtant, à l'aune des réalités opérationnelles et des contingences culturelles, il est loin d'être établi que ce principe soit définitivement consolidé. Des obstacles redoutables demeurent.* » (Dominique Momiron, 2022)

« *L'idée d'inclusion appelle un postulat (un principe), une finalité (un objectif) et une méthode (des moyens). Le postulat est celui de la possible participation liée à l'appartenance à une commune humanité. La finalité est la participation effective de toutes et tous, quelles que soient leurs caractéristiques [...]. La méthode consiste à ancrer les politiques, dispositifs et pratiques par référence aux capacités restantes et émergentes (ressources, compétences), en tricotant une réponse ajustée (personnalisée) aux besoins, aspirations et projets de chacun.* » (Cédric Frégné, 2013)

## 1. La société inclusive. *Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule*

➤ Si la notion de **diversité** continue de troubler, elle s'attache désormais à traduire l'**infinie variété humaine** et la polyphonie des mondes socioculturels, assemblages changeants, hétéroclites et multiformes. Divers se conjugue aussi avec univers, pour refléter **une humanité à la fois une et aussi diverse qu'il y a d'individus singuliers**.

➤ L'exclusivité de la norme, c'est personne ; **la diversité, c'est tout le monde. La plus belle histoire de l'homme, c'est sa diversité.**

Il n'existe pas, d'un côté, une singularité extraordinaire et, de l'autre, une singularité ordinaire. Les frontières sont brouillées. **Nous sommes tous, en situation de handicap ou non, « singuliers pluriels »**. Ni plus ni moins. Des êtres intermédiaires entre un plus et un moins, un mieux et un pire, un en deçà et un au-delà.

Il n'y a pas plusieurs humanités : l'une forte, l'autre faible ; l'une à l'endroit, l'autre à l'envers ; l'une éminente, l'autre insignifiante. Mais une seule, dépositaire de notre condition universelle, au cœur de laquelle niche la **vulnérabilité**.

➤ **L'idée de société inclusive implique une intelligence collective de la vulnérabilité, conçue comme un défi humain et social à relever solidairement.**

➤ Les **catégories de personnes soumises ou aliénées, privées de prendre part à la vie sociale avec les mêmes droits et devoirs**, sont légion quels que soient les temps et les lieux : **au-delà des personnes en situation de handicap**, c'étaient les « barbares » pour les Grecs de l'Antiquité, les « infidèles » pour les croyants, les « sauvages » ou les « primitifs » pour les Européens ; ce sont encore, dans une certaine mesure, les **pauvres**, les **étrangers**, les **homosexuels** ou les **femmes**.

➤ **L'existence de catégories stigmatisées et exclues foule aux pieds la conception de la société comme un tout** : un **ensemble de partenaires singuliers et interdépendants, uniques et unis**.

➤ **L'égalité serait-elle de papier**, seulement juridique mais déconnectée de la vie réelle des plus fragiles, dont on se contenterait, dans une démarche rédemptrice, de conter les histoires émouvantes ? Tandis que les textes fondateurs de notre société<sup>1</sup> proclament le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable des droits humains, l'image de ceux dont le handicap bouleverse le quotidien continue à produire ses effets : **stigmatisation et participation restreinte ou empêchée à la vie de la collectivité**. Les **discriminations**, qui sévissent toujours en divers lieux, constituent dans une certaine mesure l'un des crimes sociaux de notre temps.

1. « *Inspirée des droits inaliénables de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique du 4 juillet 1776 et de l'esprit des Lumières, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, avec sa mention "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits", serait-elle devenue un paravent pour dissimuler les mises à la marge ? La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 ne serait-elle qu'un lustrage convenu ? Notre devise républicaine "Liberté, Égalité, Fraternité" se réduirait-elle à une rhétorique jugée politiquement efficace ?* » Charles Gardou (2012), p. 73.

➤ Le **déni de reconnaissance**, l'**indifférence** et le **mépris** sont un chevalet de **torture**. Les personnes en situation de handicap connaissent ce poison contre lequel nul n'est jamais immunisé. Il engendre l'**amertume**, l'**humiliation** ou la **révolte**. **Des miettes de pitié ne font pas une relation ; la compassion ne dispense pas de la reconnaissance**. Tout être déchu de sa valeur sociale est menacé de tomber hors du monde.

➤ Tant qu'il y aura des classés et des déclassés, des glorifiés et des humiliés, le mot évolution restera dénué de sens, car il suppose de **cheminer avec les plus fragiles, non de se complaire entre soi**.

➤ Les liens avec les plus vulnérables se désagrègent sous des regards qui se détournent. **La valeur du nous se délite et l'inhospitalité s'installe**.

➤ L'**hospitalité** désigne une **posture éthique** permettant de **veiller au bien-être d'autrui** et ce, **dans tous les domaines de l'existence**. L'hospitalité constitue également une modalité particulière de **construction du vivre-ensemble** et elle suppose fondamentalement le **respect d'autrui dans une relation de réciprocité**. Aussi, c'est bien la **fraternité** qui donne consistance à cette réciprocité dans la mesure où elle permet de dépasser une vision unidimensionnelle de l'hospitalité (au sens où une personne A accueillerait sans condition une personne B) et parce qu'elle ne minore pas les conditions de vie, ni les inégalités sociales et économiques. **La fraternité désigne d'abord le rapport aux autres, et induit la solidarité comme la recherche de la justice**.

➤ Lente à naître et plus que jamais menacée par des repliements individualistes outranciers, la **fraternité**, dernière des valeurs à rejoindre, en 1848, la devise de la République française, est **une manière d'être avec les autres, tous les autres**, en particulier les plus chétifs, victimes d'une vulnérabilité additionnelle. *Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule*.

➤ La perspective inclusive, appuyée sur l'**équité**, la **liberté** et les **capabilités**, implique un **accès naturel, libre et équitable, à tout pour tous**.

➤ Qui pourrait penser que les personnes en situation de handicap préfèrent les formes d'**assistance** et autres **palliatifs** à la valorisation et au déploiement de leurs **potentiels affectifs, cognitifs, créatifs, professionnels** ? Évalue-t-on à sa juste mesure le sentiment de frustration et de disqualification qu'engendre l'assistance ?

Dès que l'on mise sur les possibles, que l'on offre un étayage, quelle que soit la virtuosité physique ou intellectuelle de la personne, on lève nombre d'empêchements et on ouvre l'avenir. On se place sur le terrain non pas du manque mais de la liberté offerte de « se produire » : que tout ce que la personne peut réaliser soit réalisé, en valorisant ses propres ressources ou solutions et en mettant à sa disposition les aides nécessaires.

➤ Les **accommodements** ne se limitent pas à une action spécifique pour des groupes tenus pour spécifiques. Ils **visent à améliorer le mieux-être de tous. Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres**.

➤ La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps, mais la nécessité est là : amender la terre pour en permettre l'accomplissement. Pire que l'indignation<sup>2</sup> est la résignation. Pire que les éclats de voix sont l'habitude et l'indifférence. Il ne faut jamais se guérir du mal des autres.

## 2. L'éducation, l'école et l'EPS inclusives. *Croire en l'éducabilité de tous les élèves*

### ✚ La diversification croissante des publics scolaires

➤ À l'école, la **diversité** revêt **différentes formes** : âge, genre, orientation sexuelle, origines sociales, culturelles et linguistiques, situation de handicap ou de vulnérabilité... Cette **diversité** est **accrue en EPS** (avec des **élèves en surpoids** ou **sportifs de haut niveau** par exemple).

Ces différences peuvent **engendrer des inégalités**, des **stéréotypes**, voire des **discriminations**.

➤ Le point de départ de tout acte d'enseignement, qui est aussi un acte d'éducation, est la **croissance** et l'**adhésion** à **l'éducabilité de tous les élèves**. Cela annonce la rupture avec tout essentialisme – on est ou on n'est pas éducatif ! – il permet, du même coup, de **lutter contre tout fatalisme**.

➤ **Il n'y a pas d'unanimité dans la définition de l'éducation inclusive**, parce qu'elle est étroitement liée à des considérations politiques, sociétales, historiques et pédagogiques.

➤ La **loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances** innove en proposant une définition du **handicap** : « *Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un*

---

2. « *S'indigner, c'est redonner une dignitas, une estime, une considération, un rang social à ceux qui en sont indûment privés. Victor Hugo et André Gide ont souligné la dignité profonde de l'indignation : "S'indigner de tout, c'est tout aimer en somme", V. Hugo (1859-1883), La légende des siècles, Paris, J'ai lu, 2003 ; "Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie. C'est le revers même de l'amour", A. Gide, Journal, 13 avril 1943.* » Charles Gardou (2012), p. 91.

*polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » (article 2). Cette définition témoigne d'un **changement de modèle du handicap**. On passe en effet d'un modèle individuel qui définit le handicap comme la résultante d'une déficience imposant une prise en charge médicale à un modèle social qui appréhende le handicap en fonction de la situation singulière d'une personne dans son environnement. Il s'agit alors d'éliminer les obstacles qui empêchent l'insertion des personnes en situation de handicap, comme les barrières sociales, économiques ou physiques, en adaptant l'environnement pour le rendre accessible.

➤ De la nécessaire prise en compte de la situation de handicap découlent les notions d'**accessibilité** et de **compensation** qui sont les deux piliers de la loi de 2005. L'accessibilité renvoie aux aménagements de l'environnement permettant de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes en situation de handicap. La compensation désigne les aides individuelles pour pallier les difficultés engendrées par le handicap.

➤ Actuellement, la France, engagée pourtant dans l'école inclusive sur le plan législatif, peine à se dégager de son modèle historique de double séparation : entre l'école publique et les établissements privés d'une part, et entre l'Éducation nationale et le ministère de la Santé d'autre part. À cette séparation s'ajoute une **confusion entre deux champs**, celui du **handicap** d'un côté et celui de la **grande difficulté scolaire** de l'autre (champ de l'adaptation), dont la prise en charge a été souvent regroupée, voire commune, pour des besoins *a priori* différents puisque d'origine différente. Cette bivalence, loin de distinguer et de séparer les deux types d'élèves, a le plus souvent tendance à les fusionner voire les confondre.

➤ L'**enseignement adapté** se fait en France dans des sections ou établissements adaptés, comme les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA) créés en 1995, ou les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans les collèges, créées en 1989.

➤ Les **élèves à besoins éducatifs particuliers** (BEP) regroupent « *une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des élèves du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages* » (OCDE, 1996).

En France, cette notion renvoie à différentes catégories : élèves avec handicaps, en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, intellectuellement précoces, malades, nouvellement arrivés en France et enfants du voyage, en situation familiale ou sociale difficile, mineurs en milieu carcéral. Des **dispositifs** sont destinés aux élèves à BEP en fonction de leurs profils (PPRE, PAP, PPS, PAI).

## Une école est inclusive ou elle n'est pas

➤ Si l'école n'est pas un lieu de **rencontre de l'altérité**, elle peut bien former des *superhéros* scolaires que les grandes écoles s'arracheront, elle n'en faillit pas moins à sa mission d'**instituer du commun**. Mais instituer du commun n'est pas chose facile. **Il ne suffit pas d'asseoir un élève en situation de handicap dans une classe ordinaire pour qu'il y soit inclus**. Cette inclusion apparente peut même constituer une terrible **violence** pour lui s'il la vit comme une obligation formelle qui fait de lui un **exclu de l'intérieur**.

➤ La **loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013** pose comme principe que « *le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction* ».

➤ L'UNESCO (2017) définit l'inclusion par « *un processus qui aide à dépasser les barrières limitant la présence, la participation et la réussite des apprenants* » et l'**éducation inclusive** par « *un processus de renforcement de la capacité d'un système éducatif donné à s'adresser à tous les apprenants* ».

➤ Face à la **diversification croissante des publics scolaires**, l'école est ouverte à toutes et tous, mais elle se doit surtout de **répondre aux besoins de chacun**.

➤ En France, les **années 2000** marquent le **passage de l'intégration à l'inclusion**. On assiste alors à un **renouveau de la politique sur le handicap** visant à **dépasser les limites de l'intégration** du point de vue des principes éthiques, des dispositifs institutionnels et des adaptations pédagogiques : l'intégration concernait en effet uniquement les élèves dont l'écart à la norme était jugé acceptable et dont les besoins pouvaient être pris en charge par l'école ordinaire. **L'inclusion opère un véritable changement de paradigme**. L'école doit désormais **accueillir physiquement les élèves à BEP**, ce qu'elle faisait déjà plus ou moins bien avant, mais surtout **penser son organisation pour accompagner pédagogiquement tous les élèves**.

➤ Le projet d'une école inclusive devrait engager un mouvement délibéré de recherche de mixité sociale et générationnelle, d'intégration d'enfants, d'adolescents et d'adultes ayant des parcours de vie, des richesses et des difficultés différentes, de **rencontre entre des personnes** qui, malgré leur **hétérogénéité**, doivent **apprendre à se respecter**, à **travailler ensemble**, à **s'entraider réciproquement**, à **partager les mêmes savoirs** et à « **faire société** ».

➤ **Au-delà des élèves en situation de handicap**, l'école inclusive **englobe l'ensemble des élèves**, dans un sens plus large, et **pas uniquement les élèves à BEP**. Elle nécessite un **changement en profondeur des pratiques pédagogiques et didactiques actuelles**, notamment en **EPS**.

➤ Malgré de belles avancées et une réelle prise de conscience, beaucoup reste à faire, d'autant plus que la présence de ces *enfants extraordinaires* dans les classes, quand elle est bien gérée, **ne profite pas qu'à eux seuls** : elle a un **impact éducatif** sur leurs camarades qui découvrent, à leur contact, des formes d'expression et d'humanité insoupçonnées, des fragilités et des vulnérabilités dont ils ne se doutaient pas ; ils vivent là des expériences qui leur font prendre conscience de leurs propres limites et sont autant d'appels à la solidarité. C'est pourquoi **l'inclusion est un horizon vers lequel il nous faut avancer résolument**.

➤ **L'attention aux autres** et **l'éducation inclusive** sont étroitement **liées**.

Une **transformation du regard porté sur la vulnérabilité** est fondamentale et elle consiste en ceci : au lieu de s'attacher essentiellement à une logique de dépistage et de catégorisation classificatoire des difficultés, des défauts ou des troubles de la santé pour définir les prises en charge, **l'action s'origine dans l'interdépendance de tous et de la fragilité potentielle de chacun**.

Cette nouvelle anthropologie ne considère pas ces facteurs comme des accidents exceptionnels de parcours mais comme une **condition partagée** et fonde ainsi **une éthique de l'ordinaire**, concrète et non normative au principe de l'action éducative.

➤ Le **souci des autres** est une **qualité du travail**, un enchaînement complexe d'activités professionnelles socialement déterminées et **répondant à des besoins singuliers des usagers**. En tant que tel, il est un élément clé du processus éducatif et met toujours en jeu une professionnalité en devenir. Il peut aussi se définir en termes de compétences déjà à l'œuvre et qui permettent de ménager ou de cultiver les relations : **engagement, adaptation, créativité, attention, réceptivité, patience**. Ces compétences sont certes affaire d'apprentissages et de formations, tant pour les élèves que pour les adultes, mais elles constituent aussi, et avant tout, un **ensemble de valeurs en acte** qui nous orientent vers l'attention à l'autre dans sa singularité. L'essence de cette attention est inclusive.

➤ L'école inclusive constitue un **processus en cours remettant en cause les normes scolaires traditionnelles** et **suscitant de profondes transformations sur les plans éthique, structurel et pédagogique**.

### **Une école inclusive conjugue, effectivement et au quotidien, le droit à la ressemblance et le droit à la différence**

➤ L'avancée vers une école inclusive requiert, pour sa mise en place, des conditions particulières : **il ne suffit pas d'ouvrir les portes et d'adopter une attitude bienveillante pour que tout se passe au mieux**.

➤ Il y faut au moins **deux conditions** : des **activités véritablement intégratrices** et un **accompagnement personnalisé**. Des activités intégratrices d'abord : car ce n'est pas l'école qui est « inclusive », au sens propre du terme – l'école peut simplement juxtaposer des personnes dans des cadres institutionnels préexistants –, ce sont les activités proposées. Si l'on inclut sans s'interroger sur ce que l'on peut faire faire ensemble à tous ceux que l'on accueille, on repousse simplement l'exclusion d'un cran.

**L'essentiel est que quelque chose fasse lien**, que, malgré les différences, les personnes se retrouvent embarquées ensemble, régulièrement, dans un projet commun. Mais cela ne suffit pas : aux activités intégratrices, il faut toujours ajouter un accompagnement personnalisé. C'est vrai – et cela est parfois mis en place – dans le cas d'enfants porteurs de handicap. Mais c'est vrai plus globalement, car **il n'est de véritable école inclusive que celle qui conjugue, effectivement et au quotidien, le droit à la ressemblance et le droit à la différence** : droit à la ressemblance qui s'incarne par la possibilité donnée à toutes et à tous de s'impliquer dans des activités communes sans y être marginalisés ni se sentir infériorisés ; droit à la différence qui requiert que chacune et chacun puissent être reconnus dans leur spécificité et accompagnés, seuls ou avec d'autres, voire mis à l'écart temporairement, en fonction de leurs besoins particuliers. Ainsi conçue, l'école inclusive reste évidemment à construire.

➤ Car nous sommes bien loin d'une telle perspective et avons à faire face, tout au contraire, à un phénomène d'**externalisation massive du traitement des difficultés scolaires**. Notre institution fonctionne en effet à la manière d'une centrifugeuse : pilotée par le mythe de l'homogénéité, elle ne cesse de détecter ceux et celles qui manifestent la moindre résistance à l'enseignement collectif frontal qu'elle délivre, pour organiser leur dérivation vers des dispositifs extérieurs à la classe et à l'école. Et elle tourne de plus en plus vite sur elle-même, rejetant toujours plus loin ceux qu'elle ne peut homogénéiser, créant ainsi en son centre, comme toute centrifugeuse, une véritable « dépression »... aux deux sens du terme. C'est en substituant un modèle centripète au modèle centrifuge aujourd'hui dominant qu'on structurera, dans notre École, de véritables collectifs apprenants.

Et, dans une École minée par l'indifférence et la concurrence, quand ce n'est pas par les incivilités et la violence, dans une société menacée de déliaison par la montée conjuguée des individualismes et des communautarismes, dans un monde où la brutalité des rapports de force compromet la possibilité même de notre survie collective, il faut affirmer avec force que **la pédagogie ne peut pas faire l'économie de l'apprentissage de la coopération**. Sous sa forme la plus simple – mais absolument essentielle –, **la coopération, c'est d'abord l'entraide entre élèves**. Notre École se prive en effet trop souvent d'un moyen fondamental pour favoriser le progrès intellectuel de deux élèves tout en leur permettant de découvrir à quel point leur collaboration les enrichit et leur solidarité est infiniment précieuse.

### **La générosité du projet se heurte à une multitude de difficultés**

➤ L'effort collectif nécessaire pour rendre effective la mise en œuvre des principes de l'inclusion est encore immense. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, nous avons le devoir de nous méfier de l'illusion performative qui nous pousse à croire que parce que l'action est inscrite dans la loi, elle est effective.



Concernant l'école inclusive, le premier quinquennat d'Emmanuel Macron aura été l'un des plus actifs en l'espèce. On allait enfin créer une école « pleinement inclusive » au terme d'un plan volontariste achevé en 2022. Chaque rentrée, une kyrielle de données chiffrées succédaient triomphalement à la précédente. Pour la première fois en 2019, une circulaire de préparation de la rentrée signée par le ministre était intégralement consacrée à l'école inclusive en vue de créer un grand service public de l'école inclusive. Et la loi pour une école de la confiance de juillet 2019 comportait un chapitre de 6 articles entièrement dédiés au renforcement de l'école inclusive. Au terme de cette période, il est patent qu'ont été créés de nouveaux dispositifs (SDEI, PIAL, CDSEI, CNSEI, Cap école inclusive, automatisation des aménagements d'examen, convention régionale de partenariat avec les ARS, LPI) et que des moyens supplémentaires ont été budgétés (emplois d'AESH, ULIS, UEE Autisme). Et pourtant, **sur le terrain**, aussi bien du côté des professeurs que pour les AESH et les parents, **jamais ne s'est estompé un énorme sentiment de frustration, de déception et d'inquiétude face aux réalités.**

Aucune communication politique ne peut effacer une mise en œuvre maladroite, mal coordonnée, plus administrative que pédagogique, plus empreinte d'affichage « politique » que de réalisme opérationnel, plus catégorielle que systémique. Dès lors, le **contraste** entre l'**affirmation politique** et les **réalités perçues par les acteurs de terrain** provoque un **effet décourageant**, voire **aliénant**. L'école inclusive apparaît comme une énième priorité de plus, alors que **ce devrait être le cœur de l'école.**

➤ L'**école inclusive** rencontre encore de **nombreuses résistances** du fait de la **charge de travail supplémentaire** et du **manque de formation des professionnels**. En effet, force est de reconnaître que les pratiques actuelles issues des formations et des expériences des enseignants d'EPS sont plutôt dimensionnées pour gérer, pour s'adapter, voire pour tirer profit d'une hétérogénéité qualifiée d'habituelle (différences de capacités physiques, de maîtrise technique, de motivation...). Or, l'accueil d'élèves à BEP accroît significativement cette hétérogénéité et complique les pratiques pédagogiques usuelles<sup>3</sup>.

➤ Bien que l'inclusion soit soutenue politiquement et que la scolarisation de tous les élèves dans un établissement de référence soit décrétée légalement (loi pour l'égalité des droits et les chances de 2005), **elle reste à construire à l'intérieur de l'école.**

➤ L'approche suivant un *modèle d'inclusion total* implique une approche sociopolitique, *un changement social important tant au sein des établissements scolaires que de la communauté*, **changement** qui doit être **accompagné** pour que **les enseignants** puissent développer **des pratiques plus inclusives** que leurs pratiques « traditionnelles ».

➤ Dans les centres de formation des futurs enseignants, il est encore fait trop rarement cas de ces élèves à BEP en EPS dans le contexte d'une école inclusive, ce qui est dommageable pour la formation des étudiants et les futurs professionnels de l'EPS – d'autant que ces termes sont aujourd'hui explicitement mentionnés dans les nouveaux programmes des concours de recrutement.

➤ Les moyens pour aider à faire l'école pour tous, pour faire face aux enfants en difficultés sont humains, spécialisés peut-être, mais aussi dans **l'augmentation des compétences des personnels par une vraie formation initiale et continuée**. Une formation qui aide à aider les enfants difficiles, et les autres. Nous en sommes très loin.

### Une nécessaire rupture avec l'organisation scolaire habituelle et la rigidité de certaines pratiques pédagogiques

➤ D'un point de vue pédagogique, l'inclusion implique le passage d'une remédiation *a posteriori* à une anticipation des obstacles que peuvent rencontrer certains élèves et une planification des leviers susceptibles d'être activés pour les surmonter. En ce sens, **l'inclusion n'est pas un modèle pédagogique de « recettes » reposant sur les différentes adaptations à mener au regard des troubles ou des difficultés des élèves.**

L'enseignement inclusif nécessitant de prendre en compte la diversité spécifique à chaque classe, il n'existe pas de « prêt-à-porter pédagogique » valable en toute situation.

➤ **L'inclusion repose** au contraire sur **la souplesse des modalités pédagogiques proposées** au regard des effets produits sur la réussite de tous les élèves dans un contexte donné.

**L'inclusion est davantage qu'une somme d'inclusions individuelles : elle implique de ne plus seulement prendre en compte les besoins de chaque élève sous forme d'adaptations ciblées, mais également les besoins du collectif classe sous forme d'« accessibilité universelle ».** Elle nécessite alors de repenser les stratégies pédagogiques (programmations, traitements des activités physiques sportives et artistiques, variables didactiques, climat motivationnel, critères d'évaluation, formes de groupement...) utilisées pour toutes et tous à l'échelle du groupe.

➤ Une **EPS réellement inclusive ne peut se réduire à l'application de modèles mais doit reposer sur la capacité des enseignants :**

- à **analyser** les **besoins** des élèves et les **effets** de l'inclusion ;
- à **anticiper les obstacles à la réussite** plutôt qu'à y remédier dans l'urgence ;
- à **adapter l'environnement pédagogique** afin de favoriser la réussite du plus grand nombre<sup>4</sup>.

3. « Les enseignants se trouvent souvent devant des enfants ingérables, par exemple des enfants violents. J'en ai connu beaucoup qui restaient toute la journée dans le bureau du directeur. J'ai connu une école en Seine Saint-Denis où le directeur en accueillait 8 ! Ça peut être des enfants handicapés mais aussi des enfants en échec scolaire qui supportent mal la situation. On parle beaucoup d'école inclusive, mais que fait-on pour ces enfants, à part les mettre à part ? Le ministre dit aux enseignants qu'ils doivent échanger avec les professionnels de santé. Mais, quand on les voit, ils nous donnent peu d'informations, du fait du secret professionnel. » Sylviane Corbion (2021).

4. André, A. Carpentier, C. & Ferré, V. (2021). « Entre adaptation ciblée et adaptation pour tous : vers une pyramide inclusive en EPS », in André, A. & Margas, N. (coord.), p. 68.

➤ **Sans une rupture de l'ensemble de l'équipe éducative avec l'organisation scolaire habituelle et la rigidité de certaines pratiques pédagogiques, la diversité accrue dans les classes pourrait avoir des effets néfastes, jusqu'à produire de l'exclusion au sein même de l'établissement.**

C'est le **risque encouru** par une **inclusion prescrite** à « **marche forcée** », qui ne préparerait pas les enseignants et enseignantes à gérer cette diversité inédite. Par ses spécificités (mise en jeu du corps, vécu d'émotions intenses, enseignants rompus à la gestion de la diversité et à la réflexion entre contenus disciplinaires et visées éducatives...), **l'EPS semble pouvoir jouer un rôle de premier plan au sein de l'école inclusive.**

➤ Même si la question de l'inclusion doit être abordée de manière spécifique dans chaque discipline, **c'est seulement à l'échelle de l'établissement que peut réellement se concrétiser la visée inclusive.**

➤ L'inclusion nécessite de **repenser les modalités de collaboration entre professionnels**, notamment entre ceux de **l'Éducation nationale** et ceux du **secteur médico-social**.

➤ Finalement, **l'école et l'EPS inclusives**, c'est une **autre manière de « faire l'école »** et de « *faire la classe* ».

### **3. Objectifs de la Journée Jean Zoro 2022. Donner à réfléchir et débattre sur l'EPS inclusive**

➤ Il s'agira de **dépasser les lieux communs** sur le sujet pour **envisager les freins et les leviers** associés au développement d'une **école** et d'une **EPS réellement inclusives**, au service de **la réussite de tous nos élèves.**

➤ Étant donné l'étendue des réflexions en cours sur l'école et l'EPS inclusives, cette *Journée Jean Zoro 2022* ne prétendra aucunement à l'exhaustivité et se centrera avant tout sur les **apprentissages des élèves du premier et du second degré**, ainsi que sur **l'éclairage des préoccupations des enseignants** qui évoluent dans ce **cadre complexe.**

Stéphane Sapin  
Président de l'PAE-EPS Paris-Île-de-France,  
Pour le groupe de pilotage régional

#### **Sources bibliographiques**

- . Gardou, Ch. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, Éditions Érès.
- . Frétigné C. (2013). « Les dispositifs innovants de l'école à la lumière de la "handicapologie" ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n°61, pp. 165-174.
- . Sève, C. & Terré, N. (2016). *L'EPS du dedans. Pour un enseignement inclusif, citoyen et ouvert vers le futur*, Éditions EP&S.
- . Debarbieux, É. (2017). *Ne tirez pas sur l'école !... Réformez-la vraiment*, Éditions Armand Colin.
- . Kohout-Diaz, M. (2017). « Se soucier des autres pour une éducation inclusive », *Diversité*, n°189, *Prendre soin : santé et bien-être en éducation*, pp. 54-58.
- . Meirieu, Ph. (2018). *La Riposte. Écoles alternatives, neurosciences et bonnes vieilles méthodes*, Éditions Autrement.
- . Tant, M. & Watelain (2018). « L'engagement de l'élève en EPS. La situation de handicap », in Travert, M. & Rey, O. (coord.) *L'engagement de l'élève en EPS. D'une approche pluridisciplinaire aux perspectives professionnelles*, Éditions EP&S, pp. 47-53.
- . Jellab, A. (2019). « L'hospitalité, la fraternité et le vivre-ensemble : un défi éducatif », *Diversité*, n°196, *L'hospitalité #2*, pp. 90-96.
- . Reverdy, C. (2019). « Apprendre (dans) l'école inclusive », *Dossier de veille de l'IFÉ*, n°127, ENS de Lyon.
- . Meirieu, Ph. (2020). *Ce que l'école peut encore pour la démocratie*, Éditions Autrement.
- . André, A. & Margas, N. (coord.) (2021). *L'inclusion*, Éditions EP&S.
- . Corbion, S. (2021). « L'école inclusive. Entre idéalisme et réalité », *Le café pédagogique* (26 mars).
- . Kerlan, A. & Kolly, B. (coord.) (2021). *Dictionnaire de philosophie de l'éducation. Notions essentielles*, Éditions ESF.
- . Meirieu, Ph. (2021). *Dictionnaire inattendu de pédagogie*, Éditions ESF.
- . Meirieu, Ph. (2021). *École et pédagogie inclusive : quels enjeux et quelles perspectives ?*, conférence organisée par la Mission laïque française.
- . Momiron, D. (2022). « L'école inclusive et ses obstacles », *Le café pédagogique* (17 mars).